

Délibération n°D20250019

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Finances

Secrétaire de séance : Christian BORDENAVE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le TROIS AVRIL, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 21, 22, 21, 20, 19 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 27/03/2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (1), Christophe DAVID-BORDIER (2), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE (3), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (4), Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Charles MARBOT	a donné délégation à	Joël KERDRAON
Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Josie BAYLE
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX,
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Eric PROLA
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
Hélène LEHMANN	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Fatiha BANCAL
Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée à la présentation n° 1 « Délégation maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la place de la République et ses abords ».

(2) Départ à la présentation n° 11 « Trésorerie – Avance au budget CCAS ».

(3) Départ à la présentation n° 9 « Attribution des subventions aux associations – Année 2025 ».

(4) Départ à la présentation n° 6 « Approbation du compte financier unique – Exercice 2024 ».

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L. 2121-29, L. 2311-7 ;

VU la Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la Loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment les articles 9-1 et suivants ;

VU le Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;

VU la Délibération n°D2022036_BIS votée le 05 mai 2022 arrêtant les modalités de conventionnement avec les associations bergeracoises, pour une période de 3 ans, dont le montant de subventions allouée est supérieur à 23 000€ ;

VU la Délibération n°D20250002 en date du 06 février 2025, actant le versement d'avances sur subventions auprès de ART-TAK, BERGERAC PÉRIGORD FOOTBALL, CERCLE ESCRIME LES CADETS, COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE BERGERAC, JAZZ POURPRE ET LA BULLE DESSINÉE ;

VU les demandes de subvention présentées par les associations locales ;

VU la Délibération D20240111_B en date du 19 décembre 2024 adoptant le budget primitif 2025 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 24 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Commune participe financièrement, chaque année, aux actions menées sur le territoire communal par diverses associations intervenant dans les champs sportif, social ou du vivre ensemble, afin de soutenir ces manifestations, compétitions et initiatives ;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de toutes les demandes reçues dans les délais impartis, un tableau, porté en annexe de la présente délibération, arrête les propositions de ces participations pour un montant global de 967 386 € pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que les conventions d'objectifs et de moyens signées avec les associations suivantes sont arrivées à leur terme, il convient de les renouveler :

- Mission Locale,
- Sport Nautique Bergeracois,
- Fédération des Commerçants,
- Bergerac Périgord Pourpre Handball (B2PH),
- Union Sportive La Catte (US La Catte),
- Union Sportive Bergerac Omnisports (USB Omnisports),
- USB Rugby Vallée de la Dordogne (USB Rugby),
- Bergerac Périgord Football Club (BPFC),
- Club Stella.

CONSIDÉRANT que la convention d'objectifs et de moyens signée avec le COS de la Ville de Bergerac doit faire l'objet d'un avenant pour actualiser le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêts, les élus ayant un lien avec les associations rapportées dans le tableau annexé, ne participent pas aux débats, ni au vote de la délibération en cours d'examen, conformément à l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 24 janvier 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les attributions de subventions au titre de l'année 2025 pour un montant global de 967 386 € conformément au tableau ci-annexé ;
- **DE FIXER** les modalités de versement comme suit :
 - Bourses emploi : paiement par douzième à la fin de chaque mois sur présentation du bulletin de salaire de l'agent recruté et de tous les documents utiles au suivi de la bourse emploi (contrat de travail, notification d'aide en cas d'emploi aidé, etc.) ; le dernier paiement sera effectué sur présentation d'un état des salaires réellement versés durant l'exercice et au plus tard le 15 décembre 2025.
 - Subventions de fonctionnement :
 - subventions inférieures ou égales à 1 500 € : versement en une seule fois, dès la délibération rendue exécutoire,
 - subventions comprises entre 1 500 € et 15 000 € : versement en 2 fois,
 - 50 % dès la délibération rendue exécutoire,
 - 50 % en septembre.
 - subventions supérieures ou égales à 15 000 € : versement en 3 fois.
 - 1/3 du montant dès la délibération rendue exécutoire,
 - 1/3 en juillet,

- le solde en septembre (pour les subventions supérieures ou égales à 75 000 € sur présentation du bilan financier certifié par un commissaire au compte).
- **DE CONDITIONNER** le paiement de ces subventions à la présentation des documents suivants :
 - Comptes financiers présentés lors de la dernière Assemblée Générale,
 - Avis d'inscription au répertoire SIRET ou à défaut récépissé d'enregistrement en Préfecture,
 - Ou concernant Cité éducative à l'obtention de l'agrément des services de l'État.
- **D'AUTORISER** monsieur le maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations suivantes :
 - Mission Locale,
 - Sport Nautique Bergeracois,
 - Fédération des Commerçants,
 - Bergerac Périgord Pourpre Handball (B2PH),
 - Union Sportive La Catte (US La Catte),
 - Union Sportive Bergerac Omnisports (USB Omnisports),
 - USB Rugby Vallée de la Dordogne (USB Rugby),
 - Bergerac Périgord Football Club (BPFC),
 - Club Stella.
- **D'AUTORISER** monsieur le maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association suivante :

Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Bergerac.
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur le budget en cours chapitre 65, article 65748.

Compte tenu de leur qualité d'administrateurs dans les associations suivantes (Laïque d'Éducation Populaire (ALEP), Comité de jumelage Bergerac – kenitra, Comité de jumelage Bergerac – Faenza, Comité de jumelage Bergerac – Hohen Neuendorf, Comité de jumelage Repentigny, Comité Bergerac Fraternité, De l'Arc en ciel au Barrage, Sauvegarde et protection des animaux (SPA), Fédération des commerçants des quartiers du centre ville de Bergerac, Association sourds et malentendants, Accueil de jour du Bergeracois, Banque Alimentaire, Lou Cantou, Pitchouns et Grands, Dordogne Sud Cyclisme, VTT Club, École de la 2ème Chance, Mission Locale, Union Musicale Bergeracoise), Joël KERDRAON, Marc LETURGIE, Jacqueline SIMONNET, Alain BANQUET, Marie-Claude ANDRIEUX, Éric PROLA, Jonathan PRIOLEAUD, Josie BAYLE, Corinne GONDONNEAU, Fatiha BANCAL, Gérald TRAPY, Marie-Lise POTRON, Florence MALGAT, Joaquina WEINBERG, ne participent pas au vote pour les subventions attribuées à ces associations.

Vote sur l'ensemble des subventions :

Adopté par 25 Voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZE (pouvoir), Marc LETURGIE (pouvoir), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

6 Abstentions : Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (pouvoir), Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANÇOIS (pouvoir).

Vote sur les associations où les élus sont représentés :

- Laïque d'Éducation Populaire (ALEP) voix 25 pour, 5 abstentions et 1 non participation (Fatiha BANCAL)
- Sauvegarde et protection des animaux (SPA) 23 voix pour, 5 abstentions et 3 non participation (Gérald TRAPY, Marie-Lise POTRON, Fatiha BANCAL)
- Comité de jumelage Bergerac – kenitra : 24 voix pour, 6 abstentions et 1 non participation (Joël KERDRAON)
- Comité de jumelage Bergerac – Faenza : 24 voix pour, 6 abstentions et 1 non participation (Joël KERDRAON)
- Comité de jumelage Bergerac – Hohen Neuendorf : 24 voix pour, 6 abstentions et 1 non participation (Marc LETURGIE)
- Comité de jumelage Repentigny : 25 voix pour, 5 abstentions et 1 non participation (Jacqueline SIMONNET)
- Union Musicale Bergeracoise : 24 voix pour, 6 abstentions et 1 non participation (Alain BANQUET)
- Dordogne Sud Cyclisme : 25 voix pour, 5 abstentions et 1 non participation (Jacqueline SIMONNET)
- VTT Club : 24 voix pour, 6 abstentions et 1 non participation (Marie-Claude ANDRIEUX)

- École de la 2ème Chance : 24 voix pour, 6 abstentions et 1 non participation (Éric PROLA)
- Mission Locale 22 voix pour, 5 abstentions et 4 non participation (Éric PROLA, Jonathan PRIOLEAUD, Corinne GONDONNEAU, Jacqueline SIMONNET)
- Comité Bergerac Fraternité : 25 voix pour, 5 abstentions et 1 non participation (Fatiha BANCAL)
- De l'Arc en ciel au Barrage : 24 voix pour, 6 abstentions et 1 non participation (Gérald TRAPY)
- Fédération des commerçants des quartiers du centre ville de Bergerac : 23 voix pour, 6 abstentions et 2 non participation (Florence MALGAT, Josie BAYLE)
- Association sourds et malentendants : 24 voix pour, 6 abstentions et 1 non participation (Joël KERDRAON)
- Accueil de jour : 24 voix pour, 6 abstentions et 1 non participation (Alain BANQUET)
- Banque Alimentaire : 24 voix pour, 6 abstentions et 1 non participation (Joël KERDRAON)
- Lou Cantou : 22 voix pour, 6 abstentions et 3 non participation (Corinne GONDONNEAU, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX)
- Pitchouns et Grands : 24 voix pour, 6 abstentions et 1 non participation (Joaquina WEINBERG)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 03/04/2025.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 4 - AVR. 2025

et de l'affichage en date du 4 - AVR. 2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Christian BORDENAVE



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD